

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU S.I.C.T.O.M.

SAINT ARNOULT
23 février 2004 - 17h00

Le lundi 23 février 2004 à 17h00, s'est tenue l'assemblée générale du SICTOM à la salle des Fêtes de Saint Arnoult.

Mme Jacqueline POULLET, Maire de Saint Arnoult souhaite la bienvenue à tous les délégués du Syndicat avant de laisser la parole à Mme HUPENOIRE.

Mme la Présidente remercie la Ville de Saint Arnoult de son accueil, laquelle a rejoint récemment le syndicat dans le contexte difficile d'une mise en place du tri sélectif où les usagers de la commune se sentaient alors peu concernés. La prise en charge du service ordures ménagères était en effet intégralement assumée par le budget communal. Une redevance a été depuis instaurée avec l'objectif pluriannuel d'un financement intégral du service, libérant ainsi d'autant les marges de manœuvre budgétaire de la commune.

Mme HUPENOIRE adresse également ses remerciements à l'ensemble des Maires et des représentants de l'assemblée en les invitant dans le contexte électoral actuel à alerter les pouvoirs publics sur le nécessaire abondement des subventions propre au recyclage et au transport des déchets.

Sont absents excusés : M.GUILLAUME Jean-Pierre (Lavenay), M.MOYER Gilbert (Saint Martin des Bois), M.DESBONNET Jean-Pierre (Bouffry), Mme DIPPE et M.CALLU Jacky (Souday), M.GIRARD Jean-Claude (Savigny sur Bray) et M.ALLAIRE Gérard (Lavardin)

Est également excusée : Mme HERSANT , Trésorier du Syndicat

LECTURE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 20 janvier 2004

Le contenu du procès verbal n'appelle aucune observation et donne lieu à sa signature par l'ensemble des délégués.

I Avancement des travaux des déchetteries et du centre de regroupement

Suite à la dernière réunion de chantier en date du 10 février , l'avancée des travaux se présente comme suit sur les sites concernés

- pour la déchetterie de Savigny-sur-Braye :

La préparation du terrain, les terrassements généraux, les voies de circulation, les bordures et caniveaux, l'empierrement, les murs de quai, les murs de casiers à bois, les bacs de rétention des huiles, l'assainissement, l'eau potable, l'arrosage, ainsi que les tranchées et fourreaux sont achevés.

La clôture et le portail sont prévus à compter du 16 février prochain.

Pour les équipements électriques, l'enrobé, la signalisation, les panneaux et logos sans omettre les bennes et conteneurs, le calendrier prévisionnel a retenu un réalisation à partir du 23 février prochain.

Les travaux d'espaces verts s'engageront vers le 1^{er} mars.

La réception du bâtiment modulaire est programmée pour le 18 mars à 14 H 30.

L'entreprise chargée des travaux donne entière satisfaction. Cet équipement permettra de répondre enfin aux importants besoins recensés sur le canton à ce sujet.

- pour la déchetterie du Plessis-Dorin :

Le déboisement, le dessouchage et une partie des terrassements sont achevés.

Le démarrage des travaux est prévu soit en semaine 8 ou semaine 9 en fonction de la livraison des pièces spéciales nécessaires à l'approfondissement de la canalisation d'adduction d'eau potable.

A partir du 16 février, s'effectuera le déplacement de la conduite d'Adduction d'Eau Potable (suite à l'autorisation donnée par le Syndicat d'eau) et la fin des terrassements généraux.

A compter du 23 février : constitution des chaussées et des réseaux divers.

- les prochaines réunions de chantier sont fixées au jeudi 18 mars 2004 à 14 H 30 sur le site de la déchetterie de Savigny et à 16 H au Plessis-Dorin.

II Approbations du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2003

COMPTE DE GESTION 2003

Résultats budgétaires de l'exercice 2003

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	2 465 948,00 €	2 166 681,00 €	4 632 629,00 €
Titres de recettes émis (recettes nettes)	1 172 408,61 €	1 979 304,76 €	3 151 713,37 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	2 465 948,00 €	2 166 681,00 €	4 632 629,00 €
Mandats émis (dépenses nettes)	840 534,12 €	2 159 074,70 €	2 999 608,82 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	331 874,49 €		152 104,55 €
Déficit		179 769,94 €	

Résultat d'exécution du budget principal

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2002	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2003	RESULTAT DE L'EXERCICE 2003	RESULTAT DE CLOTURE 2003
Investissement	156 152,10 €		331 874,49 €	488 026,59 €
Fonctionnement	168 074,28 €		- 179 769,94 €	11 695,66 €
TOTAL	324 226,38 €		152 104,55 €	476 330,93 €

Le compte de gestion dressé par Mme HERSANT, Receveur est approuvée à l'unanimité

Mme Michèle PISSOT, Vice-Présidente présente à l'assemblée le Compte Administratif 2003 du SICTOM.

Soumis au vote de l'assemblée, le compte administratif 2003 est adopté à l'unanimité.

Ce premier budget de mise en place du tri sélectif a été parfois difficile à établir eu égard au manque de références en la matière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Section de fonctionnement

DEPENSES	Prévisions budgétaires 2003	Mandats émis en 2003
Charges à caractère général	1 907 860	1 907 429,26
Charges de personnel et frais assimilés	143 921	143 491,87
Autres charges de gestion courante	10 901	10 845,87
Charges financières	47 463	38 727,73
Intérêts courus non échus 2003	7 274	9 318,38
Dotations aux amortissements	49 262	49 261,59
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 166 681 €	2 159 074,70 €

Section de fonctionnement

RECETTES	Prévisions budgétaires 2003	Titres émis en 2003
Participations	1 740 249	1 765 095,35
Aides Eco Emballages	176 345	97 871,77
Produit divers de gestion courante	50 000	
Reprise de la ferraille		20 164,11
Reprise des journaux magazines		22 140,44
Valorisation de l'aluminium		159,65
Valorisation de l'acier		115,50
Valorisation du verre		38 155,23
Valorisation du papier carton		3 887,09
Remboursements sur rémunérations du personnel	16 919	17 107,04
Contrepassation des intérêts courus non échus 2002	2 094	2 093,34
Vente de composteurs	13 000	12 500,00
Don		15,24
Excédent de fonctionnement reporté	168 074	168 074,28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 166 681 €	2 147 379,04 €

Observations :

Le décalage d'un trimestre dans la perception de la subvention Eco-Emballages explique la différence entre les prévisions budgétaires et les titres émis sur cette ligne du budget.

Section d'investissement

DEPENSES	Prévisions 2003	Emis en 2003	Restes à réaliser
Remboursements d'emprunt en capital	47 431	38 261,65	
Contrepassation des intérêts courus non échus 2002	2 094	2 093,34	
Collecte sélective (Opération n° 1)	712 417	659 797,16	29 276
Points d'apport volontaire (Opération n° 2)	10 615	10 614,21	
Déchetteries de Savigny et du Plessis (Opération n° 3)	671 315	59 702,15	508 958
Centre de regroupement (Opération n° 4)	906 772	59 592,16	767 338
Décharge de Fontaine-les-Coteaux (Opération n° 5)	112 125	7 295,60	92 058
Panneau d'affichage (Opération n° 6)	865	864,70	
Infomatique (Opération n° 7)	2 314	2 313,15	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 465 948 €	840 534,12 €	1 397 630 €

Section d'investissement

RECETTES	Prévisions 2003	Emis en 2003	Restes à réaliser
Récupération TVA sur investissements 2001	17 187	1 937,86	
Intérêts courus non échus 2003	7 274	9 318,38	
Prêts DEXIA contractés	1 082 739	709 259,49	
Amortissements	49 262	49 261,59	
Subvention du FEDER 41	41 805	11 840,80	29 964
Subvention du Département 41	536 942	197 272,77	339 669
Subvention du Département 72	4 654	628,03	4 026
Subvention de l'ADEME	569 933	192 889,69	377 043
Excédent d'investissement reporté	156 152	156 152,10	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 465 948 €	1 172 408,61 €	750 702 €

Une vérification sera opérée concernant la TVA effectivement récupérée sur les investissements de l'année 2001.

III Déchetterie de Prunay-Cassereau

La commune de Prunay-Cassereau a décidé de céder gracieusement une parcelle de terrain au SICTOM afin de permettre un agrandissement du site. Cet aménagement permettra ainsi la manœuvre des bennes dans l'enceinte de la déchetterie sans porter atteinte à l'intégrité du terrain de football adjacent, comme c'est le cas actuellement en raison du manque d'espace.

Ces travaux de clôture et d'agrandissement ont donné lieu à la demande de trois devis dont le dernier de l'entreprise BRULE (Vibraye) est actuellement en attente. Les deux premiers reçus au siège du syndicat, s'établissent comme suit :

- Devis de Thierry BUREAU (Sougé) pour un montant de 3 336,62 €TTC
- Devis de Xavier LETANG (Villethiou) pour un montant de 3 497,30 €TTC

IV Délibération d'autorisation de signature de prêt pour les déchetteries

Dépenses totales pour les déchetteries	598 094,50 €
Subventions à percevoir.....	201 000,00 €
TVA à récupérer.....	88 864,82 €

Au vu des dépenses à engager sur le programme déchetterie et des co-financements mentionnés ci-dessus, le Syndicat devra contracter un emprunt de 308 230 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise dans la limite des crédits inscrits au budget, Mme la Présidente à engager une consultation auprès de différents organismes prêteurs et à signer tous documents afférents au prêt qui sera retenu à l'issue de cette mise en concurrence.

IV Déchetterie des Hermites

Le Comité Syndical après en avoir délibéré accepte la résiliation du bail emphytéotique passé avec la Communauté de Communes du Castelnaudais moyennant le versement d'une indemnité de 14 000 €

Cette ultime délibération permettra de solder le dossier en cours concernant la vente par le SICTOM de la déchetterie des Hermites, suite au départ de cette commune de notre Syndicat.

VI Questions diverses

- Les investissements engagés par le SICTOM depuis ces trois dernières années lui ont permis de disposer d'un réseau de déchetteries en conformité avec le cadre réglementaire. Le seul équipement d'importance restant à réhabiliter demeure celui de La Chartre-sur-Le-Loir où des avancées ont été établies en matière de maîtrise foncière. A ce titre, des courriers ont été récemment adressés aux services d'EDF concernant la constructibilité de certains espaces eu égard à la présence en surplomb sur la zone d'une ligne haute tension.
- Les dernières statistiques traduisent une évolution de la fréquentation des déchetteries. Après 38 499 visites en 2001, 43 806 en 2002, le parc du SICTOM enregistre en 2003 une hausse de près de 16% par rapport à l'exercice précédent (50 692 visites). Cette tendance est appelée à se poursuivre au cours des prochaines années. Un rééquilibrage s'effectuera par ailleurs entre les différents sites après la mise en exploitation des nouveaux, comme par exemple celui de Savigny-sur-Braye lequel devrait stabiliser la fréquentation enregistrée à Montoire. Cormenon devrait connaître de son côté une croissance soutenue suite à la modification de ses fréquences d'ouverture le samedi. La fermeture le mercredi matin a par contre occasionné une légère diminution des visites sur le site de Ternay (- 10,02 %).
- La visite au Centre d'incinération de Blois qui a eu lieu la semaine passée s'est avérée très enrichissante pour les informations apportées en matière de traitement des fumées et du mâchefer. Cette expérience sera probablement renouvelée dans le courant de l'année.
- Recensement sur les points de regroupements : un décompte est actuellement opéré auprès des différentes communes membres en vue d'optimiser le parc des bacs jaunes. Il est en effet apparu que la parité un bac vert pour un bac jaune était aujourd'hui suffisante et répondait mieux aux objectifs, au regard de la qualité du tri attendu.

- Relation avec les usagers : le taux des réclamations est en nette diminution. La mise en place d'un agent d'animation , chargé lors des suivis de camions de repérer les refus de collecte a permis d'engager une pédagogie active en direction de nombre d'usagers. Ils sont pour la plupart satisfaits de disposer de conseils concrets sur le sujet. Cet agent est également intervenu dans les grandes surfaces à Montoire et à La Chartre-sur-Le-Loir. Autre point positif, cette action a permis de remobiliser des professionnels jusqu'ici peu sensibilisés au tri. Les premiers échos de cette démarche sont donc à ce jour très encourageants.
- Autre axe de communication mis en exergue , les relations avec les rippeurs. Des bacs vides sont parfois retrouvés sur la voie publique, les consignes afférentes à la remise en place de ces équipements ont donc été réactivées. Même règle avec le sac en surplus qui posé sur un bac peut également faire l'objet d'une collecte. De leur côté les rippeurs ont fait remarquer la difficulté pour les véhicules de manœuvrer dans certains secteurs entre la chaussée et la dalle supportant le point d'apport volontaire. Les communes sont invitées à assurer une meilleure continuité de roulement entre ces espaces.
- Une réunion avec les commerçants a eu lieu récemment à La Chartre-sur-Le-Loir. Cette dernière s'est transformée en réunion publique et a permis de disposer d'un excellent vecteur de communication en direction des différents participants.
- Les mairies sont invitées à l'approche du printemps, à relancer la campagne sur les composteurs.
- Les autocollants à destination des bacs « homologués » sont à disposition au siège du Syndicat.
- Les nouveaux plants destinés au paysagement des points d'apport volontaire peuvent être récupérés par les communes concernées.
- Les usagers s'interrogent sur la destination de certains déchets spécifiques, comme par exemple l'amiante. Aussi est-il suggéré de mettre en place à leur disposition un carnet d'adresses qui pourrait les orienter dans cette démarche dont il assumerait bien entendu l'intégralité de la charge.
- Il est fait remarquer qu'à l'issue des dernières inondations, des sacs n'ont pas été ramassés sur certaines communes.
- Pour les bouteilles de très grande taille ou de formes très spécifiques , il est conseillé de se diriger vers les déchetteries qui disposent de colonnes à verre à ciel ouvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.